**Services Industriels de Genève (SIG)**
Chemin Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

**Commune de Bernex**
Secrétariat du Service Infrastructures et Bâtiments
Route de Bernex 311
1233 Bernex

# Bernex - Chantier Saule-Creux

## Plan d'étape de chantier C2

Durée de l'étape :
C1-C2 : travaux préparatoires (accès riverains garantis) : courant février/mars : sera à préciser à l'avancement de l'étape B
C1-C2 : travaux CAD (accès riverains garantis au mieux avec possibilité de mesures restrictives temporairement) : 13.03.25 au 28.04.25
C1-C2 : travaux annex (accès riverains garantis) : 29.04.25 au 13.06.25
C1-C2 :

## C2

| Indice | Modification | Date | Dess. |
|---|---|---|---|
| A | - | - | - |
| B | - | - | - |
| C | | | |
| D | | | |

Cités Ingénieurs Conseils
47, rue Jean Bodinier
Case Postale 1111
1211 Genève 26
T +41(0)22 808 60 00
F +41(0)22 808 60 01
cite@cite.ch

Echelle : 1:250
Commune : Bernex
Date : 25.06.2024
Dessiné : DCT
Contrôlé : TST/HUI/NMU
Fichier : CITEC - 23809.0 GE-CH Bernex-Travaux Saule-Creux/B Plans
N° de réf. : 23C809.0
Format : 1750.00 x 911.00 mm
Source : SITG

### Légende chantier

- Emprise de chantier SIG
- Fantôme emprise étape précédente
- Base de vie
- Emprise de chantier provisoire
- Emprise de chantier AMEX
- Pont lourd
- Lattes rouges et blanches de chantier
- Clôture type MUBA
- Dispositif de retenue mobile, type Sérac
- Blocs MAPE
- Marquage existant
- Marquage projeté
- Marquage supprimé
- Bordure existante
- Bordure projetée
- Bordure supprimée
- Bande collée
- Limite parcellaire
- Poteets Existants / Projetés / Supprimés
- Balise
- Cône flash
- Lampe flash
- Cheminement de déviation des piétons
- Cheminement de déviation des cycles
- Accès au chantier
- Gestion de la circulation à la pélette
- Agent de sécurité
- Carrefour au clignotant

### Légende SV

- Signalisation existante
- Signalisation projetée
- Signalisation supprimée
- Mât existant
- Mât projeté
- Mât supprimé

**IMPORTANT - ACCES SIS**

Les accès pour les services de secours doivent être maintenus en tout temps. L'entreprise réalisant les intervention de chantier doit s'engager à respecter les règles suivantes :

En journée : maintien d'une piste chantier de 3m de large minimum, sans obstacle ou libérable en quelques minutes

De nuit : aucun stationnement ou matériel sur la piste chantier, qui doit rester libre de tout obstacle

Des places d'interventions de 5x12m doivent être maintenues ou pouvoir être rapidement installées chaque 25m minimum. Ces places de travail ne sont nécessaires que lorsque les bâtiments bordant la voirie dépassent 8.50m. Le trottoir ou tout autre élément carrossable comptent dans le gabarit.
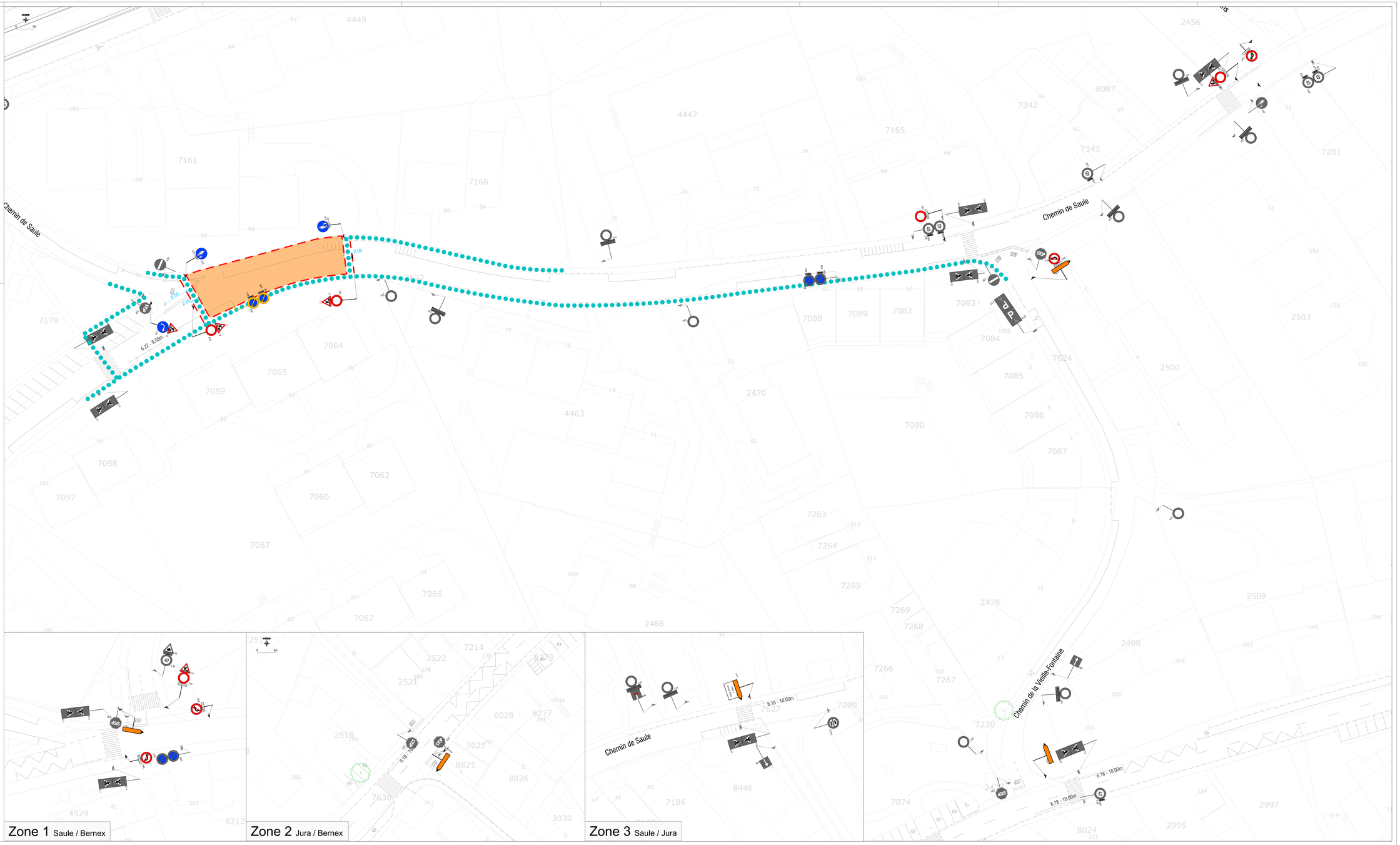
Le stockage de matériaux peut se faire au centre de l'emprise de chantier, pour autant qu'il ne dépasse pas 20m de long